

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 26-245

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE SES  
FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MADAME ALICE SEBBAG, 5<sup>ème</sup> ADJOINTE AU MAIRE**

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-18 et L 2122-20,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la commune, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame Alice SEBBAG, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, sous notre surveillance et notre responsabilité.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Abroge l'arrêté 26-175 du 23 mars 2026.

**ARTICLE 2** : Délégation d'une partie de mes fonctions est accordée sous ma surveillance et responsabilité, à Madame Alice SEBBAG, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour les affaires relevant de l'implication citoyenne et vie associative notamment les locations de salles municipales aux particuliers et aux associations.

**ARTICLE 3** : Madame Alice SEBBAG, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, est autorisée à signer les contrats, arrêtés, courriers ou documents relatifs à la gestion du service Pôle associatif, hors service Évènementiel.

En l'absence de Madame Alice SEBBAG, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, délégation est donnée à Madame Nathalie VASSEUR, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, à signer les bons de commande, contrats, arrêtés, courriers ou documents se rapportant au secteur d'activités visé à l'alinéa précédent.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 16 avril 2026.

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Alice SEBBAG



**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

